

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

02 FEV. 2017

2729



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 2 février 2017

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet « Minettstram op Pneuen ».

En novembre 2016 le projet en question a été présenté au conseil communal d'Esch-sur-Alzette. Actuellement, deux lignes sont envisagées : l'une allant du nord au sud (Cloche d'Or – Micheville/ France) et l'autre transversale reliant Dudelange à Rodange.

Or, l'on se doit de constater que les localités de Rumelange et de Tétange ne seront pas desservies par le Minettstram, et celle de Kayl seulement en partie.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Pour quelles raisons les localités citées ci-dessus ne seront-elles pas desservies par le nouveau Minettstram ?
- Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas qu'il serait opportun et logique d'inclure les localités en question dans le tracé du Minettstram ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Marcel Oberweis
Député

Nancy Arendt ép. Kemp
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 14 MARS 2017



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2729 du 2 février 2017 des honorables députés Madame Nancy Arendt et Monsieur Marcel Oberweis, concernant le « Minettstram op Pneuen », tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°2729 du 2 février 2017 de Madame la Députée Nancy Arendt et de Monsieur le Député Marcel Oberweis

Par leur question parlementaire, les honorables Députés voudraient avoir des informations concernant le Bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Sud.

En effet, deux axes de BHNS sont en étude, à savoir l'axe est-ouest et l'axe nord-sud. La liaison transversale est-ouest reliera les agglomérations de Dudelange, Schifflange, Esch-sur-Alzette, Belval, Belvaux et Differdange avec un prolongement vers le parking relais P+R à Rodange. Le tracé de la liaison transfrontalière nord-sud reliera la capitale à la zone frontière française (Micheville) en passant par Leudelange et via l'autoroute A4 par Belval. L'axe nord-sud fera l'interface avec le tramway au pôle d'échange Cloche d'Or et avec l'axe est-ouest à un nouveau pôle d'échange à Raemerich.

Le choix du tracé est-ouest a été effectué en fonction des potentialités futures de fréquentation en considérant le réseau CFL avec ses gares, les centralités urbaines existantes et les principales zones de développement à l'horizon 2020 et 2030, tout en tenant compte du fait que la zone d'attractivité théorique d'une station de BHNS est de 500 mètres à vol d'oiseau. La couverture territoriale est optimisée par le réseau CFL ainsi que par les lignes de bus TICE assurant une liaison régulière et à fréquence élevée ensemble avec les stations du BHNS.

Il est à noter que le BHNS est un système de transport en commun dont les principales caractéristiques sont une fréquence élevée, un parcours rationalisé préférant un itinéraire en sites propres ainsi qu'un système de priorité aux feux tricolores des carrefours, garanties par des aménagements spécifiques.

Le tracé de la liaison transversale est-ouest a été choisi en vue d'atteindre les objectifs et de remplir les caractéristiques d'un système de transports en commun à un niveau de service élevé. Il est donc vrai que les localités de Rumelange et de Tétange ne sont pas directement desservies par le BHNS actuellement en étude. Par contre, par un concept cohérent avec un réseau de TICE adapté et le réseau ferroviaire des CFL, ces localités ne seront pas à l'écart du BHNS.